

SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

X^e VOLUME

AVRIL

N^o 4



1883

—
SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

di de chaque mois, à 9 heures 1/2.

La Commission des Apports sur le Marché visitera les produits mis en vent



CONVOCATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancien Evêché.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents
M. Bruiet, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Dagnet, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. Reusse, conservateur du matériel.
Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M^{me} Corbin. — M. de Watry. — M. Thirion.
— M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny.
— M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le
baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de
Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. —
M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet.
— M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-
nard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. —
M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de
Saint-Marc. — M. le comte Amelot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Colas. — Simon Compiègne. — Tassin — Félix
Dupuis. — Fossiez. — Guinand. — Minard. — Fleury. — Noché.
— Lozet. — Bougeonnier.

Pont : MM. Renaut, président.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Cottard. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis)
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon

N° 4. — AVRIL 1883.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 1^{er} AVRIL 1883. — PRÉSIDENTIE DE M. VERNOIS.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Trois membres nouveaux sont admis.

La correspondance comprend les pièces ci-après :

1^o Une lettre de M. le Ministre de l'agriculture, deman-
dant la nomination d'un délégué au Concours régional
d'Amiens. — M. Bruiet, secrétaire général, est désigné.

2^o Une demande de juré de la Société horticole de Troyes,
pour son Exposition du 19 mai. — M. Lozet accepte cette
mission.

3^o Une lettre de M. l'abbé Lefèvre, chanoine honoraire à
Nancy, annonçant l'envoi des exemplaires demandés par le
Conseil d'administration, et l'hommage de 20 exemplaires du
cassement.

4^o Les programmes des expositions ci-dessous :

A Rouen, le 30 juin ; — à Dieppe, le 11 juillet ; — à Saint-
Germain-en-Laye, le 19 août ; — à Marseille, le 17 mai ; —
à Epernay, le 23 juin ; — à Montpellier, le 17 mai.

De la correspondance imprimée est extrait ce qui suit :

Du *Bulletin de la Société nationale et centrale d'horti-
culture de France*, un article de M. Lecoq-Dumesnil, contre
la mode qui ramène la *culture du dahlia* à ses débuts. —
M. Lozet fait valoir, en faveur du dahlia simple, l'abondance
de ses fleurs et leur usage dans la confection des bouquets.

Du même bulletin, la recommandation de laisser entre les
murs et les *auvents*, un intervalle de 8 à 10 centimètres,



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice : 8917

CB : 4051



afin de permettre à la lumière de pénétrer jusqu'aux branches supérieures qui, sans cela, ne s'aouënt pas complètement.

De la *Maison de Campagne*, une note recommandant la culture du *pois-chiche* dans le nord de la France, où il peut prospérer, puisqu'il réussit très bien à Amiens.

Du *Bulletin de Coulommiers*, la note suivante sur la *Culture du Pêcher*, par M. Chevalier :

« Dans les environs de Paris, le pêcher greffé sur franc est peu cultivé ; sur prunier il réussit mieux ; à Montreuil on emploie l'amandier qui donne des arbres vigoureux.

« Les noyaux d'abord convenablement stratifiés sont plantés vers le mois de mars. Les jeunes plantes germées doivent avoir au moment de la plantation un pivot de 5 à 6 centimètres de longueur ; on retranche l'extrémité inférieure pour obliger les racines latérales à se développer et on plante de manière que la jeune tige placée au-dessus de l'amande puisse pousser librement.

« Dans le courant de l'été, afin de préparer les sujets pour la greffe, on pince l'extrémité de la tige et on supprime les rameaux anticipés.

« Si l'on veut former une palmette, on choisit autant que possible un œil triple dont on pince l'extrémité et, si cet œil manque, on pose pour le remplacer un écusson à trois yeux qui est bien préférable aux faux rameaux pour établir la charpente. On pince la tige pour l'empêcher de prendre trop de force relativement aux branches latérales.

« Comparant avec le système actuel de taille sa manière d'opérer, M. Chevalier a démontré comment, dans l'établissement de la palmette, on peut obtenir de meilleures branches de charpente tout en récoltant des fruits dès la première année. On fait en janvier ou février, avec la serpette, du côté du mur, au-dessus et derrière l'œil devant fournir le prolongement de l'arbre, une entaille dont la scission enlève

environ les 2/3 de la grosseur de la tige. La sève se partage entre les bourgeons latéraux, celui de prolongement et la partie de tige taillée à fruit pour la production de l'année. Il résulte de cette division de la sève que les rameaux destinés à former la charpente de l'arbre sont mieux constitués et exempts de bourgeons anticipés peu favorables à l'établissement de bonnes couronnes. Cette sève, qui aurait été nuisible, sert à produire l'année même de la première taille quelques fruits, ce qui est toujours très agréable.

« L'habile praticien a ensuite expliqué, par de nombreuses applications aux différents cas qui peuvent se présenter, l'utilité de diverses entailles et incisions pour l'entretien et le remplacement des branches à fruits. Elles sont également d'un très grand secours lorsque dans certaines années ou sur des arbres vigoureux, les fleurs sont rares ou placées trop loin. Ces opérations convenablement faites, permettent de s'assurer des fruits pour l'année et un bon remplacement pour l'année suivante.

« La sève mieux dirigée, mieux distribuée, trouvant des issues plus nombreuses est moins exposée que dans l'ancien système à des arrêts brusques qui produisent la gomme. »

MM. Tassin et Lozet n'approuvent pas l'entaille dans notre pays, où les pêchers sont presque tous greffés sur pruniers ; cette opération ne peut que produire la gomme. M. Dubarle la trouve bonne pour activer la maturité des fruits sur quelques branches.

De la *Gazette du Village*, la recommandation de faire bouillir des feuilles du *groseiller noir* dans l'eau donnée aux poules pour boisson. On évite ainsi les maladies.

Le même bulletin recommande, pour protéger les graines contre la voracité des rongeurs, de faire tremper ces graines dans de l'eau contenant une dissolution d'aloès ou d'ail pilé ou de varaïre blanc.

M. le Secrétaire-Général communique les décisions sui-

vantes du conseil d'administration, lesquelles sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée :

1^o M. Testard a été délégué pour représenter, le 29 mars, la Société à la réunion de la fédération des sociétés d'horticulture, à laquelle le Bureau avait adhéré sous réserve de la ratification par l'assemblée générale du 1^{er} avril. — Le congrès ayant duré trois jours, M. Testard n'a pu assister qu'à la première séance; en conséquence, l'assemblée ajourne sa décision définitive.

2^o Sur le rapport de M. Lozet, le conseil a demandé à M. l'abbé Lefèvre 20 exemplaires de son traité : *Conseils sur le choix et la formation des arbres fruitiers*.

3^o La démission tardive de M. Jazé n'est acceptée que pour le 1^{er} janvier 1884, conformément au règlement. La plainte par lui portée contre le professeur, relativement à une vente d'arbres faite par ce dernier à la commune de Fleurines, ne peut être prise en considération, l'enquête ayant démontré que M. Dubarle avait été régulièrement chargé de faire expédier ces arbres.

4^o Sur la proposition de M. Dupuis, d'Aumont, une demande de greffes de bonnes variétés de pommes à cidres a été adressée à la Société de Beauvais. — S'il est répondu d'une manière affirmative à cette proposition, les greffes seront mises au jardin à la disposition des Sociétaires et une note insérée au Bulletin indiquera les qualités de chaque variété.

5^o Le sujet de concours pour les instituteurs en 1883 est : *Culture potagère de pleine terre, à la campagne, donnant ses produits aussitôt que possible, sans le secours des châssis. — Semis. — Transplantation. — Epoque de maturité.*

M. Dubarle fait une conférence sur l'inconvénient de l'abaissement d'une branche et du relèvement de celle correspondante pour égaliser leurs forces; il recommande de laisser la branche faible en place et d'enlever à la main les boutons

de la branche forte qui seront remplacés par les sous-yeux qui, se développant tard, n'apporteront leur part de sève que lorsque la branche faible aura profité depuis longtemps déjà.

La séance est levée à 4 h. 1/2, après le tirage de la loterie.

Membres admis dans la Séance du 1^{er} Avril 1883.

Madame veuve MOQUET, à Senlis.

M. Auguste BOULAY, marchand de vins à Senlis.

M. Louis BONHUIL, jardinier chez M. Robert, à Villevert.

RAPPORT

sur un petit traité d'arboriculture,

PAR M. LOZET

M. l'abbé Lefèvre, de Nancy, vient d'offrir, en hommage à la Société d'horticulture de Senlis, un exemplaire de la troisième édition de son ouvrage intitulé : *Conseils sur le choix et la forme des arbres avant la plantation suivi, premièrement, d'un traité sur la culture et la restauration du poirier et du pommier; deuxièmement, d'un mot sur la vigne et le groseillier.*

J'ai lu attentivement ce volume, qui contient 130 pages de texte et 9 planches gravées. J'y ai trouvé d'excellents, avis un enseignement précis, un ordre parfait, des démonstrations à la portée des intelligences les moins familières en matière d'arboriculture. Les termes employés ne laissent point de doute, n'y n'embrouillent point l'esprit; le lecteur comprend facilement, et d'autant mieux que les gravures qui y sont jointes sont bien exécutées.

Ce livre, qui est digne de ses titres, enseigne les opérations de la taille ou, dirai-je mieux, le traitement complet de

nos deux principaux arbres à fruits à pépins, et, dans cet enseignement, préside le véritable talent pratique d'un observateur de grand mérite, dont les principes qu'il importe à tous de bien connaître rendront, j'en suis convaincu, de grands services à l'arboriculture, car ils ont pour but une production abondante et certaine. Je félicite ici l'auteur de ce livre, et en recommande vivement la lecture aux personnes intéressées, priant en outre mes collègues de faire bon accueil à cet ouvrage qui, d'ailleurs, a déjà reçu l'approbation des arboriculteurs les plus compétents, et, ne citant que MM. Dubreuil et Hardy, je m'abstiendrai d'entrer dans de plus longs détails, qui, du reste, deviendraient superflus.

LA VIE ET LA FORTUNE

Rendues à nos vignobles,

CONFÉRENCE SUR LA CULTURE DES VIGNES EN CHAÎNTE
PAR M. PORTIER, PÈRE.

Combattre victorieusement le phylloxera, augmenter les produits de la vigne tout en diminuant sa dépense, n'est-ce pas là le but que se proposent tous les viticulteurs intelligents ?

Les prix élevés de la main-d'œuvre et l'insuffisance des bras ont amené la recherche des moyens de simplification dont la suprême expression se trouve dans la culture des vignes en *chaintes* pratiquée depuis cinquante ans par Denis-Lussaudau (surnommé le père Denis), vigneron à Chissay (Loir-et-Cher).

Qu'est-ce que le père Denis ?

Le père Denis était un modeste propriétaire dont le domaine valait à peine un millier d'écus et qui, sans avoir exercé

d'autre industrie que la culture de la vigne, laissait à sa mort en 1880, plus de 100,000 fr. à ses enfants.

Voilà l'homme qui nous a tracé le chemin, qui nous a laissé sa méthode que nous n'avons qu'à suivre pour doubler nos récoltes et combattre le phylloxera.

Encore faut-il indiquer ce chemin ignoré de la plupart de ceux qui sont intéressés à le connaître, et parler de cette méthode née du travail d'un homme simple mais profondément observateur.

Cette méthode n'est autre que la restitution de ses forces naturelles faites à un puissant végétal auquel nous les avons ôtées par des cultures et des tailles à contre-sens.

Quel est ce mode de culture créé par le père Denis, cet immortel vigneron, nouveau Racllet dans un autre genre ?

La réponse sera faite par le rapporteur de la Commission Mâconnaise, qui a visité ces cultures, il y a un an, dans le Loir-et-Cher :

« La vigne, dit-il, présente l'aspect d'immenses treilles trainantes. De place en place le membre principal est supporté par des fourchines de 30 à 25 centimètres de hauteur empêchant le raisin et les feuilles de toucher le sol dont ils doivent cependant rester le plus près possible.

« A un pareil développement aérien de la tige correspond forcément un égal développement souterrain des racines, et alors le nombre des pieds se trouve réduit dans la proportion suivante : au lieu d'avoir de 10 à 12,000 pieds à l'hectare, comme dans les vignes en foule de ce département, on n'en a plus que 800, et malgré un nombre de souches ainsi restreint, on obtient un rendement supérieur, tout en ayant à supporter de moindres frais, car partout le travail à la charrue se substitue à la culture à bras. »

C'est mû par l'intérêt et le raisonnement que cet intelligent vigneron est parvenu à de tels résultats. Il s'était promis d'obtenir le plus grand rendement possible sur une surface restreinte : de là est venue cette idée de cultures intercalaires.

Pendant dix ans, seul à poursuivre son œuvre, il fut en butte à tous les sarcasmes de la routine ; mais, comme en définitive, il récoltait du vin abondamment, régulièrement chaque année, et toujours plus que ses voisins, les plaisanteries durent cesser, faute de prétexte.

Un tel exemple était trop frappant pour ne pas porter ses fruits. De tous côtés on s'empessa de cultiver la vigne en chaintres aux environs de Chissay, Montrichard, Chisseau, Chenonceaux, Bléré, Athée, etc.

Aujourd'hui, on ne plante plus autrement et les anciennes vignes sont graduellement transformées ; c'est ainsi que sur une vigne de 12,000 pieds, on en abat 11,200 et on se propose d'obtenir un rendement supérieur à celui que donnaient les 12,000 souches.

N'est-ce pas la solution remarquable d'un problème qui, au premier abord, semble insoluble ?

Je me hâte d'ajouter qu'on a dû renoncer à continuer les cultures intercalaires, sauf pendant les quatre premières années de la plantation, alors que les racines de la vigne n'ont pas encore pris tout leur développement. On a remarqué en effet, que les racines rampant sous un sol gazonné recevaient moins de nourriture et moins de chaleur que sous un sol nu, parfaitement labouré et parfaitement propre.

A regarder les choses de plus près, y a-t-il rien de plus naturel qu'une pareille surabondance de fruits ?

La vigne est un grand arbre ; pourquoi la tailler sous forme d'un arbrisseau nain ? Chez les anciens, ne parle-t-on pas à chaque instant, des grappes énormes qui pendaient aux vignes mariées aux ormes ? Mais nos treilles seules, qui prennent des proportions gigantesques et donnent des grappes en abondance ne sont-elles pas là pour nous convaincre de cette vérité : que nous mutilons la vigne en la rapetissant aux proportions d'un arbrisseau rabougri ?

Il y a enfin quelque chose qui domine toutes ces considérations ; *ce sont les frais.*

Je me bornerai à vous en citer quelques-uns :

A Chissay, une vigne de 22 ans, plantée dans une terre médiocre, louée autrefois 350 fr., a produit en 1875, 468 pièces de 250 litres l'une, et en 1877, 475 pièces.

Il n'a fallu que quatre ans pour que la vigne arrivât à sa première production.

Dans telle autre pièce plantée à 6 mètres sur 4, on est arrivé à 1,200 pièces en 35 hectares.

Au milieu du magnifique plateau qui faisait partie autrefois de la terre seigneuriale de Chenonceaux, nous trouvons des résultats encore plus surprenants, et tels que j'hésite à vous les communiquer. C'est que nous avons regardé à deux fois avant d'en croire nos propres yeux. Nous avons été jusqu'à prendre les noms de ceux qui nous accompagnaient pour témoigner au besoin de l'authenticité des faits.

Sur une longueur de 78 à 80 centimètres, nous avons compté 48 raisins ! Et quand je dis raisins, j'entends d'énormes raisins. Les branches en étaient intérieurement couvertes, et il y avait 16 verges à peu près garnies de la même manière sur le même pied.

C'est un spectacle qui défie toute description. Un producteur médaillé à l'exposition universelle de 1878 et au récent concours régional de Tours, a fait en 1875, 70 pièces à l'hectare sur cette parcelle de terre (23 pièces en 32 ares) ; cette année (1881), il n'a pas fait moins de 75 pièces de 250 litres à l'hectare.

Je craindrais de fatiguer votre attention en continuant à citer des faits qui seront consignés dans un prochain rapport au Comité départemental. Mais je ne veux pas quitter ce sujet sans vous faire part également d'un fait qui nous a paru avoir une grande importance.

Chez M. Lhérissier, des plants de gros noir ont été partagés en deux membres, l'un trainant, l'autre est érigé en hautain. Tout ce qui est hautain est atteint fortement d'oï-

dium, le chaintre en est indemne. Et c'est le même plant, le même pied, à quelques mètres de distance. Résultat identique pour d'autres plants.

Je n'essaie pas d'expliquer, j'affirme le fait.

Un autre fait qu'on nous a cité et qui a également son importance : Lors des gelées printanières dues au rayonnement nocturne, on élève pendant quelques jours seulement, les membres de la chaintre un peu au-dessus du sol. Par suite de la taille longue employée, les bourgeons des extrémités et ceux qui se rapprochent du membre principal n'ont pas la même avance de végétation ; et si, par hasard, quelques-uns sont atteints par la gelée, les autres, qui ne le sont pas, poussent plus vigoureusement et donnent toujours des raisins.

En résumé, ce mode de culture présente les avantages suivants :

Main-d'œuvre infiniment moins coûteuse.

Plantation facile et à peu de frais.

Disparition, ou tout au moins diminution du danger de la coulure, des gelées printanières et de l'oïdium.

La dépense pour supports de la vigne n'existe pas, un simple petit bout de bois suffit : (les fourchines ou fourchettes comme les nomment les vigneronns tourangeaux.)

Ce qui complète l'économie de cette culture, c'est qu'elle évite les frais de transport à dos d'hommes, des engrais, des terres neuves et même des récoltes. Par ce système, une vieille vigne peut être arrachée et replantée sans repos dès la même année.

Le minage étant fait avant ou pendant l'hiver, vous ouvrez une fosse que vous remplissez avec un tombereau de terre neuve, vous plantez dans cette terre neuve un chevelu de deux ans et votre vigne est faite. Comme vous avez un espace de 4 à 6 mètres entre chaque ligne, votre terrain a tout le temps de se reposer en vous donnant des récoltes intercalaires

pendant la formation du cep, qui pousse ses premières racines dans la terre neuve dont vous avez rempli la fosse en plantant.

Bien que tous les plants de vigne sans exception puissent être cultivés en chaintres, ils ne le seront pas tous avec le même avantage.

Le Côt de Cahors, cet excellent plant si vigoureux, si fertile, si résistant aux maladies, est celui qui est préféré en Touraine pour la culture des vignes en chaintres.

La plantation en est généralement faite avec des plants enracinés de deux à trois ans de pépinière.

Les propriétaires ou vigneronns ont tous leur pépinière, entretenue chaque année au moment de la taille par les chapons choisis avec soin sur les pieds les plus vigoureux et les plus productifs de leurs plantations de 6 à 12 ans.

J'ai dit que tous les plants peuvent être cultivés en chaintres, mais de préférence cependant ceux qui, de même que le Côt, demandent une longue taille, tels que les pineaux qui produisent les grands vins de la Côte-d'Or, la Serine ou Sirah de l'Ermitage, le Carbenet du Médoc, et beaucoup d'autres plants vigoureux auxquels on peut demander qualité et quantité selon le terrain dans lequel on les plante. En blanc, le Chardonnat cultivé à Pouilly-Fuissé et les environs, s'accommoderait très bien de la plantation en chaintres qui lui donnerait le développement dont il a besoin et ne serait pas atteint de l'oïdium.

Ceux qui voudront la quantité planteront la Folle-Blanche dont un cep long de 10 mètres 66, portant 86 verges et couvrant à lui seul 66 centiares de terrain à Chissay, a produit l'année dernière 125 litres de vin !

N'est-ce pas phénoménal. Tous ne sont pas aussi productifs, mais ce fait donne la mesure de ce que peut donner la vigne quand on lui rend sa liberté comme dans la culture des vignes en chaintres.

Phylloxera.

En présence du fléau qui ravage nos vignobles sur tant de points, plusieurs motifs indiscutables doivent engager les viticulteurs des pays atteints ou dévastés à refaire leurs vignobles en utilisant la méthode du père Denis, le créateur des plantations à grand espacement.

Un viticulteur bien connu, autorisé par ses expériences dans un vignoble infesté, M. Pellicot, président du Comice agricole de Toulon, dit ceci : il est prouvé par la logique que tout ce qui accroît la vigueur de la vigne accroît aussi la résistance dans la lutte terrible qu'elle soutient contre le phylloxera. D'autre part, si pour la défendre, on a recours aux insecticides, il sera bien plus facile et bien plus économique de n'avoir à médicamenter que 800 pieds de vigne par hectare au lieu de 10,000.

Le propriétaire vigilant d'une vigne largement espacée, en la surveillant avec attention et opérant dans la bonne saison quelques recherches contre les ceps qui montrent le moins de vigueur, peut toujours s'assurer de la présence ou de l'absence de l'insecte, et par suite l'attaquer dès le début de son envahissement; on n'aurait alors qu'à traiter le pied de la vigne dans une périphérie restreinte.

Même pour les vignes américaines, il faut adopter les cultures à grand espacement au risque de voir disparaître en peu d'années leur force de résistance qui n'égalerait peut-être pas celle de nos plants français bien choisis, si on les cultivait dans un espace trop resserré comme nous le pratiquons ici.

Et pourquoi n'adopterions-nous pas les plantations espacées ?

Quelle méthode pourrait égaler celle du père Denis, qui a trouvé le moyen d'arriver à la plus grande production avec un petit nombre de ceps.

Leçons d'Horticulture

MAI 1883.

Pincement des branches gourmandes et éborgnage des bourgeons trop vigoureux.

- Senlis :* Dimanche 6, à midi 1/2, au jardin de la Société.
- Vineuil :* Jeudi 10, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
- Précy :* Jeudi 10, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Versigny :* Dimanche 13, à 10 heures du matin, chez Mme Delaunay.
- Nanteuil :* Dimanche 13, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Chantilly :* Jeudi 17, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Apremont :* Jeudi 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pontarmé :* Dimanche 20, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
- La Chapelle :* Dimanche 20, séance à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Crépy :* Jeudi 24, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Betz :* Jeudi 24, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin.
- Fleurines :* Dimanche 27, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
- Pont-Ste-Maxence :* Dimanche 27, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
- Ermenonville :* Jeudi 31, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils.
- Plessis-Belleville :* Jeudi 31, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Tarif des Annonces.

Prix de chaque Case pour les Sociétaires :

4 fois	2 fr. 50
3 fois de suite	6 »
6 fois de suite	40 »
12 fois de suite	18 fr.

Moitié en plus pour toute personne étrangère à la Société.

Adresser les demandes d'annonces au Secrétaire-Général.

Jus de tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Les demandes de **visites de jardins** doivent être adressées à M. le Secrétaire-général, avant la fin de la séance de Mai.

Concours spécial de MM. les Instituteurs : voir le Bulletin, page 40.

Revue de l'Horticulture belge et étrangère

Recueil mensuel illustré, fondé en 1875, paraissant régulièrement le 1^{er} de chaque mois en un fascicule de 24 pages grand in-8°, orné d'une superbe chromo-lithographie, d'une planche noire et de nombreuses gravures.

OBJETS TRAITÉS : Plantes nouvelles, peu connues ou intéressantes. Horticulture des salons et des fenêtres. Architecture de serres et de jardins. Mosaïciculture. Dessin, tracé et plantation de corbeilles et parterres. Arboriculture ornementale. Littérature horticole et chronique des expositions. Nouveaux appareils et ustensiles. Variétés et mélanges.

Abonnement d'un an : Belgique, 12 fr. — Pour les pays de l'Union postale, 13 fr. 50. — Pour tous les autres pays, 12 fr., port en sus
S'adresser à M. Ed. Pynaert, rue de Bruxelles, 142, Gand (Belgique)